



## **Déclaration préalable à la réunion du 21 mai 2026 de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de conditions de travail de la DRIEAT IF**

**Madame la Présidente,**

**Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,**

**Chers camarades,**

Nous commencerons cette déclaration préalable en rappelant le contexte international anxiogène pour tous les travailleurs et donc pour les agents de la DRIEAT IF, avec un prix de l'énergie qui explose, une inflation qui a vocation à repartir à la hausse, ce qui signifie pour tout le monde et surtout pour celles et ceux qui n'ont pas de salaires décents, des arbitrages à venir qui seront douloureux entre le plein et l'entretien de la voiture, le frigo à remplir, la possibilité ou non de financer des loisirs pour se changer les idées, les activités des enfants, les frais de vétérinaire de nos petits compagnons...

**Nous rappelons l'appel de la CGT au respect du droit international et à la paix adressé aux va-t-en guerre de tous les pays.**

**De plus, nous rappelons l'urgence salariale qui touche le secteur privé comme le secteur public. Outre l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, nous rappelons également notre revendication des 100 % de la rémunération pour les agents en congé maladie !**

Nous évoquions, en déclaration liminaire à la précédente réunion de cette instance, les suppressions de postes dans les établissements publics de l'État, IGN et VNF, la dégradation des conditions de travail à l'Agence Nationale de l'Habitat, ou encore les attaques contre l'Office Français de la Biodiversité.

Force est de constater que quelques mois après, ces sujets sont toujours d'actualité et que viennent s'y ajouter les attaques contre le droit syndical et l'action sociale à VNF, les attaques contre l'ADEME, etc...

Alors même que la situation internationale nous amène à nous poser la question d'une transition écologique qui ne serait pas punitive pour les travailleurs et plus largement pour le prolétariat, nous ne comprenons pas comment on peut s'en prendre ainsi aux établissements publics de notre pôle ministériel alors que ceux-ci, comme les services centraux et déconcentrés, sont appelés à jouer un rôle central dès que l'on aborde la question environnementale et la question de la fin de l'utilisation des énergies fossiles.

**Nous nous associons à notre confédération qui, le 5 mai dernier, a publié en ligne un livret sur le thème « Changement climatique et travail », et revendiqué le droit de retrait pour les travailleurs confrontés aux événements climatiques, avec des seuils de déclenchement bien identifiés comme il peut en exister chez nos voisins italiens ou espagnols.**

**Nous exigeons également que la santé et la sécurité au travail des agents soit une priorité pour l'Administration, pour les agents des services centraux et déconcentrés du pôle ministériel comme pour les agents des établissements publics qui en dépendent.**

Toujours sur le plan national, nous aborderons le thème du dialogue social et du dialogue entre les agents et leur administration en général.

Au second semestre 2025 et en début d'année, nos collègues Ouvriers des Parcs et Ateliers du SNOA-CGT ont dû aller plaider leur cause au Conseil d'État pour avoir un montant minimum de retraite garanti et une revalorisation de leurs pensions alors même que les textes légaux et réglementaires qui le permettaient étaient en place depuis six ans.

C'est une victoire de nos camarades de la CGT mais avec quelle énergie dépensée juste pour mettre fin à une situation inéquitable et injuste pour nos collègues ouvriers d'État !

A la DRIEAT IF, l'Administration oblige des agents qui exercent leur droit de recours gracieux ou hiérarchique à faire des recours CAP pour leur CREP ou à aller au Tribunal Administratif, alors même que leur demande est souvent fondée en fait et en droit au départ.

Les représentants du personnel et syndicaux, pour leur part, sont en difficulté pour faire appliquer les dispositions du code général de la fonction publique et les décrets, arrêtés et circulaires opposables aux tiers qui en découlent.

Cela détruit tout rapport de confiance entre les agents et leur encadrement, puis tout rapport de confiance entre les agents et la direction de la DRIEAT IF quand elle soutient quoiqu'il en coûte ses encadrants même quand il font des erreurs, alors que la perfection n'est pas de ce monde et que seules les erreurs non reconnues et ensuite reproduites sont de nature à porter préjudice aux agents.

**La CGT revendique qu'il soit répondu favorablement aux demandes des agents et des représentants du personnel fondées en fait et en droit !**

Autre sujet, les situations de blocage qui créent des risques psychosociaux.

Nous illustrerons notre propos avec la situation des agents de catégorie C à qui l'on ôte toute perspective d'évoluer dans leur carrière.

D'une part, ce sont les agents qui ont la possibilité de promotion la plus faible, même quand il s'agit simplement d'avancer en grade sans changer de catégorie. Les agents qui partent à la retraite après avoir végété des dizaines d'années au deuxième niveau de grade de leur corps ne sont pas rares.

De fait, lorsqu'ils postulent à un poste publié comme vacant, de plus en plus souvent on les avertit que le poste a été ouvert entre-temps au recrutement sans concours, ou transformé en poste de catégorie B...

Cela crée des situations de blocage qui provoquent une grande détresse chez les agents qui n'ont plus de perspective d'évoluer, alors même que pour beaucoup d'entre eux ils sont reconnus par leur hiérarchie comme des personnes de valeur. Et si nous avons pris l'exemple des agents de catégorie C parce que ce genre de situation est plus fréquente dans cette catégorie, nous avons aussi des exemples chez les techniciens, les secrétaires administratifs, les ingénieurs, les attachés...

**La CGT revendique un meilleur taux promouvables/promus, et qu'on ne change pas les règles en cours de route après qu'un agent ait postulé sur un poste publié !**

A l'ordre du jour de cette réunion, très riche, nous verrons le projet de programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIPACT) de la DRIEAT IF, le plan handicap 2026-2027, le bilan de la médecine du travail 2025, le bilan 2025 du psychologue de la DRIEAT IF, un point sur la prise en compte des risques psychosociaux, et un point d'étape sur l'aménagement du site de Miollis.

En ce qui concerne le PAPRIPACT, nous notons l'absence des annexes qui nous permettraient d'avoir un avis plus éclairé. Cela nous semble d'autant plus important que nous avons le souvenir d'avoir dénoncé l'indigence des dispositions prévues pour nos collègues agents d'exploitation et ouvriers d'État de la DIRIF lors de la précédente présentation du document.

**Comme l'année dernière, nous considérons que si la mise en place du PAPRIPACT va dans le bon sens, nous pensons qu'il mérite un peu plus de travail de la part de l'administration. La CGT s'abstiendra donc sur ce point.**

En ce qui concerne le plan handicap, nous considérons qu'il mériterait d'être développé.

**En conséquence, nous voterons contre ce plan et revendiquons qu'il soit développé et représenté dans une instances future.**

Sur les autres points à l'ordre du jour, nous avons des motifs de satisfaction et des demandes et revendications à satisfaire que nous développerons au moment de débattre de chaque sujet.

*Merci de votre écoute*

*Les élus CGT à la FSSSCT de la DRIEAT IF*